

Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation des Services et de Vente (CGUSV)

Mai 2021

Nous demandons aux visiteurs et Utilisateurs entreprise de la Solution Pass bien-être de lire attentivement les présentes Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation des Services et de Vente (« CGUSV »).



MENTIONS LEGALES

1. Éditeur de la Solution

L'éditeur de la Solution Pass bien-être est DoctorPlus SAS (ci-après désignée la « Société DoctorPlus »), immatriculée au RCS de Thionville sous le numéro 841 830 912 et dont le siège social est situé au 2, boulevard Henri Becquerel 57970 Yutz (France).

Mail : support@passbienetre.eu

2. Directeur de la publication

Le directeur de la publication de la Solution Pass bien-être est Yannis Georgandelis, Président de la Société DoctorPlus.

3. Hébergeur de la Solution

L'hébergeur de la Solution Pass bien-être est la société Wix.com inc (ci-après désignée « Wix»), dont le siège social est situé au 500 Terry Francois Blvd., 6th étage, San Francisco, CA 94158 Etats-Unis. Tel : + 1 415 639 9034

L'hébergeur des Services de la Solution DoctorPlus, accessibles aux Bénéficiaires du Pass bien-être, est la société Amazon Web Services EMEA S.à r.l, Succursale française (ci-après désignée « AWS»), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 831 001 334 et dont le siège social est situé au 31, place des corolles, tour carpe diem, 92400 Courbevoie (France).

4. Création de la Solution Pass bien-être

La Solution Pass bien-être a été créée et développée par la Société DoctorPlus.

5. Documents légaux et utilisation de la Solution Pass bien-être

Toute utilisation de la Solution Pass bien-être est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des Documents légaux, c'est à dire (1) la Politique en matière de Cookies, (2) les présentes CGUSV et (3) la Politique de protection des données à caractère personnel, au titre de la collecte et du traitement de données à caractère personnel. L'accès à la Solution Pass bien-être est de plus soumis aux lois en vigueur concernant les services de communication électronique au public, et de façon générale, au respect de toutes les lois applicables.

6. Propriété intellectuelle

La Solution Pass bien-être, ainsi que son contenu, sont la propriété de la Société DoctorPlus ou des tiers ayant autorisé la Société DoctorPlus à l'utiliser. La propriété intellectuelle de la Solution Pass bien-être, ainsi que son contenu, relèvent des dispositions des CGUSV ainsi que de la Politique de protection des données à caractère personnel, lesquelles n'entraînent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle à l'Utilisateur entreprise, sauf dispositions contraires expresses des présentes.

7. Données personnelles

Dans le cadre de l'utilisation de la Solution Pass bien-être, la Société DoctorPlus est susceptible de collecter vos données personnelles, dans les conditions définies dans les présentes CGUSV et la Politique de protection des données à caractère personnel, qui décrit en détail la politique de protection des Données personnelles. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données vous concernant.

Ce droit peut être exercé en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : support@passbienetre.eu

8. Cookies

Dans le cadre de l'utilisation de la Solution Pass bien-être, des cookies sont susceptibles d'être utilisés. Veuillez-consulter la Politique en matière de Cookies en vigueur sur la page d'accueil de la Solution Pass bien-être.

9. Contact

Pour toute demande relative à la Solution Pass bien-être, l'Utilisateur entreprise est invité à consulter la section « Nous contacter » en bas de la page d'accueil de la Solution Pass bien-être, à nous envoyer sinon un courrier électronique : support@passbienetre.eu ou nous écrire à l'adresse suivante : 2 boulevard Henri Becquerel 57970 Yutz (France).

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES SERVICES ET DE VENTE (CGUSV)

MISE EN GARDE PREALABLE

L'ACCES A LA SOLUTION PASS BIEN-ETRE EST VOLONTAIRE DE LA PART DES UTILISATEURS ENTREPRISE. NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE LA CREATION D'UN COMPTE SUR LA SOLUTION PASS BIEN-ETRE IMPLIQUE L'AJOUT DE DONNEES PERSONNELLES.

IL EST ESSENTIEL QUE L'UTILISATEUR METTE EN ŒUVRE L'ENSEMBLE DES MESURES DE SECURITE NECESSAIRES A LA PROTECTION DE L'ACCES A SON COMPTE ET DE S'ASSURER QU'A AUCUN MOMENT UN UTILISATEUR TIERS N'UTILISE SON COMPTE.

IL EST RAPPELE AUX UTILISATEURS ENTREPRISE QUE L'ACCES ET L'UTILISATION DES INFORMATIONS ET DES FONCTIONNALITES DISPONIBLES SUR LA SOLUTION PASS BIEN-ETRE SE FAIT SOUS LEUR SEUL CONTROLE, DIRECTION ET RESPONSABILITE.

LES UTILISATEURS ENTREPRISE S'ENGAGENT A NE PAS RENSEIGNER DES INFORMATIONS INCOMPLETES, ERRONNEES, TROMPEUSES, OBSOLETEES OU INAPPROPRIEES, SUR BASE DESQUELLES LES SERVICES DE LA SOLUTION PASS BIEN-ETRE SONT FOURNIS.

LA SOCIETE DOCTORPLUS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUVANT CONCERNER DES OMISSIONS, ERREURS OU INEXACTITUDES CONCERNANT LES INFORMATIONS ENTREES ET DIFUSEES SUR LA SOLUTION PASS BIEN-ETRE.

1. Définitions

Les termes définis ci-après ont le sens et la portée donnés dans leur définition dans le cadre de l'acceptation et de l'exécution des Documents légaux ainsi que l'utilisation de la Solution Pass bien-être.

« Abonnement »	Engagement contractualisé par convention électronique de l'Utilisateur entreprise à la suite de la Commande de l'entreprise.
« Annulation de la commande de l'entreprise »	Signifie la résiliation de l'Abonnement après la période d'engagement.
« Annulation de la commande du Bénéficiaire du Pass bien-être »	Signifie que le Bénéficiaire du Pass bien-être a annulé la Commande du bénéficiaire du Pass bien-être.
« Bénéficiaire du Pass bien-être »	Utilisateur majeur ayant reçu une invitation et un code de la part d'un l'Utilisateur entreprise, lui permettant de s'inscrire sur la Solution DoctorPlus en tant que Bénéficiaire du Pass bien-être et de pouvoir réaliser un certain nombre de consultations gratuites, en fonction du Plan choisi par l'Utilisateur entreprise.
« Commande de l'entreprise »	Souscription à un Plan payé mensuellement par Abonnement.
« Commande du bénéficiaire du Pass bien-être »	Le débit du forfait du Bénéficiaire du Pass bien-être d'une consultation prise en charge par l'Utilisateur entreprise, acquitté de façon définitive.
« Plan »	Offre disponible sur la Solution DoctorPlus, pour les Bénéficiaires du Pass bien-être, incluant un forfait comprenant un certain nombre de consultations annuelles réalisables sans paiement, via le service de Téléconseil ou Téléconsultation. Les caractéristiques d'un Plan sont décrites au sein de la rubrique de présentation Offres. Pour en savoir plus : https://www.doctorplus.eu/pass-bienetre/adhesion.html
« Compte entreprise »	Compte ouvert au nom de l'entreprise par son représentant légal ou par une personne autorisée par cette même entreprise pour agir en son nom, permettant d'accéder au panel de gestion du Pass bien-être pour l'entreprise.
« Contenus »	L'ensemble des données, contenus visuels, photos, fichiers, textes et fonctionnalités pouvant être trouvés sur la solution Pass bien-être.

Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation des Services et de Vente

« Documents légaux »	L'ensemble des documents que les Utilisateurs de la solution Pass bien-être doivent accepter au préalable de l'utilisation de la Solution DoctorPlus. Ces documents sont : <ul style="list-style-type: none"> - la Politique en matière de Cookies - les CGUSV - Politique de protection des données à caractère personnel
« Données personnelles »	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, c'est-à-dire une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
« Loi Informatique et Libertés »	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées applicable en France.
« Mentions légales »	désigne les mentions légales de la Solution Pass bien-être.
« Politique de protection des données à caractère personnel »	La politique de confidentialité informant les Utilisateurs entreprise de la collecte et du traitement de leurs données à caractère personnel, dont l'acceptation conditionne la création d'un Compte entreprise et l'accès ultérieur aux Services de la solution Pass bien-être ainsi que des droits dont ils disposent à ce titre.
« Pass bien-être »	Offre commerciale à destination des entreprises permettant à un Bénéficiaire du Pass bien-être de s'inscrire sur la Solution Pass bien-être en bénéficiant d'une prise en charge de ses consultations en fonction du Plan choisi par l'entreprise adhérent au Pass bien-être.
« Politique en matière de Cookies »	Information sur la page d'accueil de la Solution Pass bien-être concernant la politique de cookies mise en œuvre sur la Solution Pass bien-être et permettant à la Société DoctorPlus de collecter le cas échéant le consentement éclairé des Utilisateurs, s'agissant de l'utilisation de cookies ayant pour finalité l'accès à des informations stockées sur leur terminal.
« Réglementation applicable »	La réglementation qui s'applique aux Utilisateurs entreprise et Bénéficiaires du Pass bien-être, notamment le RGPD, la Loi Informatiques et Libertés.
« Responsable de traitement »	A le sens attribué par RGPD

Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation des Services et de Vente

« RGPD »	Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016.
« Services de la solution Pass bien-être »	Services représentant l'ensemble des fonctionnalités accessibles à l'entreprise pour qu'elle puisse gérer les Bénéficiaires du Pass bien-être, leurs droits ainsi que les utilisateurs autorisés accédant à ces informations.
« Services de la solution DoctorPlus »	Les Services professionnels et les Services de mise en relation rendus sur la Solution DoctorPlus et constituant ensemble les services de la Solution DoctorPlus accessibles aux Bénéficiaires du Pass bien-être.
« Services de mise en relation »	Services de mise en relation des Utilisateurs Patient ou Client avec des Utilisateurs Professionnels sur la Solution DoctorPlus.
« Services professionnels »	Services de Téléconseil et/ou de Téléconsultation rendu par les Utilisateurs professionnels inscrits sur la Solution DoctorPlus.
« Solution DoctorPlus »	L'interface web de la solution DoctorPlus, accessible pour les Bénéficiaires du Pass bien-être à l'adresse suivante : www.doctorplus.eu
« Solution Pass bien-être »	Solution donnant aux Bénéficiaires du Pass bien-être, l'accès à la Solution DoctorPlus, aux conditions spécifiques de la Commande de l'entreprise. L'interface web de la solution Pass bien-être accessible à l'adresse suivante : www.passbienetre.eu
« Sous-traitant »	A le sens attribué par RGPD.
« Tarif applicable »	Tarif applicable aux Services professionnels que doit payer le Bénéficiaire du Pass bien-être, lorsqu'il a utilisé toutes les consultations prises en charge au sein du Plan choisi par l'Utilisateur entreprise.
« Téléconseil »	Service susceptible d'être fourni par un Utilisateur professionnel via le service de Conseil par tchat et/ou le service de Vidéo Consultation, à l'exclusion de la Téléconsultation. Le service de Téléconseil est délivré sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur Professionnel, dans le respect de ses obligations professionnelles et dans le cadre des CGUSV.
« Téléconsultation »	Consultation médicale susceptible d'être fourni dans le cadre d'un service de télé médecine au sens des dispositions des articles L.6316-1 et R.6316-1 1° du Code de la santé Français et l'Avenant n° 6.
« Utilisateur entreprise »	Toute personne majeure disposant d'un Compte entreprise ouvert sur la Solution Pass bien-être.

« Utilisateur professionnel »	Toute personne majeure disposant d'un Compte d'Utilisateur professionnel sur la Solution DoctorPlus.
-------------------------------	--

2. Documents contractuels

Toute utilisation de la Solution Pass bien-être est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des Documents légaux.

Dans le cas où une disposition des Documents légaux était jugée invalide par un tribunal compétent, l'invalidité de cette disposition n'en affecterait pas pour autant la validité des autres dispositions des Documents légaux, qui resteraient valides et en vigueur. Aucune renonciation à l'une des dispositions des Documents légaux ne peut être considérée comme valant renonciation définitive à cette disposition ou à d'autres dispositions des présents Documents légaux.

3. Objet

Les présentes CGUSV sont destinées à encadrer l'utilisation de la Solution Pass bien-être. Elles ont pour objet de définir les règles d'utilisation de la Solution Pass bien-être et des Services de la solution Pass bien-être qui y sont accessibles, ainsi que les droits et obligations respectifs des Utilisateurs entreprise de la Solution Pass bien-être.

Tout Utilisateur entreprise qui accède et/ou utilise la Solution Pass bien-être s'engage à respecter inconditionnellement et intégralement les présentes CGUSV.

4. Acceptation, entrée en vigueur et durée

L'Utilisateur entreprise est informé que l'accès à la Solution Pass bien-être ainsi qu'aux Services de la solution Pass bien-être requiert au préalable la création d'un Compte entreprise. Dès la première visite et/ou en accédant et/ou en utilisant la Solution Pass bien-être, l'Utilisateur entreprise reconnaît :

- disposer de toutes les compétences techniques nécessaires pour accéder et utiliser normalement la Solution Pass bien-être, dans le respect des présentes CGUSV
- avoir pris connaissance des Mentions Légales
- avoir pris connaissance et accepté expressément et de manière inconditionnelle les Documents légaux de la Solution Pass bien-être.

et consent expressément à l'application des CGUSV dans le cadre de l'accès et/ou l'utilisation par l'Utilisateur de la Solution Pass bien-être. L'Utilisateur peut consulter ou imprimer les Document légaux de la Solution Pass bien-être en vigueur, disponibles sur la page d'accueil de la Solution Pass bien-être.

Les CGUSV et la entrent en vigueur sans réserve à l'égard de l'Utilisateur entreprise lorsqu'il les accepte lors de son inscription à la Solution Pass bien-être via la création d'un Compte entreprise.

A ce titre :

- Dans le cadre de la Commande de l'entreprise préalable à l'utilisation des Services de la solution Pass bien-être, l'Utilisateur entreprise est informé et reconnaît qu'il accepte expressément les CGUSV de la Solution Pass bien-être.

Par ailleurs, l'Utilisateur entreprise est informé et reconnaît, qu'à compter de la date de création de son Compte entreprise, il dispose d'un délai de 15 (quinze) jours pour émettre des réserves sur le fonctionnement de la Solution Pass bien-être par rapport aux présentes CGUSV et plus généralement les conditions d'accès et d'utilisation décrites dans les Document légaux. A l'issue de ce délai, la Solution Pass bien-être est réputée conforme et agréée par l'Utilisateur entreprise. La Société DoctorPlus s'engage à tenir compte des réserves exprimées, le cas échéant, par l'Utilisateur entreprise, et de faire ses meilleurs efforts pour en tenir compte, étant entendu que si malgré tout l'Utilisateur entreprise maintient ses réserves à l'issue de la réponse de la Société DoctorPlus, envoyée par courrier électronique, l'Utilisateur entreprise reconnaît qu'il devra envoyer une demande de résiliation à la Société DoctorPlus pour que son Compte entreprise soit clôturé.

Les CGUSV et la Politique de protection des données à caractère personnel demeurent en vigueur pour les Utilisateurs entreprise de la Solution Pass bien-être sur toute la durée de la relation contractuelle avec la Société DoctorPlus.

De manière générale, l'Utilisateur entreprise reconnaît que l'expression de son consentement aux CGUV et de la Politique de protection des données à caractère personnel est matérialisée par l'activation de cases à cocher lors de la création de son Compte entreprise.

L'Utilisateur entreprise est invité à lire attentivement les Document légaux incluant les présentes CGUS-V, et dispose de la possibilité de les consulter à tout moment au sein de la Solution Pass bien-être.

Il est également précisé que l'Utilisateur entreprise souscrit aux CGUSV pour les Services de la solution Pass bien-être et consent au traitement de ses Données personnelles via la Politique de protection des données à caractère personnel.

Si une disposition des CGUSV était jugée invalide par un tribunal compétent, l'invalidité de cette disposition n'en affecterait pas pour autant la validité des autres dispositions des CGUSV, qui resteraient valides et en vigueur. Aucune renonciation à l'une des dispositions des CGUSV ou des ne peut être considérée comme valant renonciation définitive à cette disposition ou à d'autres dispositions des présentes CGUSV.

5. Modification des CGUSV

La Société DoctorPlus se réserve le droit, à tout moment, d'apporter aux présentes CGUSV toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles. Si l'Utilisateur entreprise continue à utiliser la Solution Pass bien-être après l'entrée en vigueur des modifications des CGUSV, il accepte ainsi irrévocablement les CGUSV modifiées.

Si l'Utilisateur entreprise n'approuve pas les CGUSV modifiées ou complétées, il a pour seule possibilité de ne plus accéder et de ne plus utiliser la Solution Pass bien-être. Finalement, la Société DoctorPlus se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'accès à la Solution Pass bien-être, sans information préalable ou compensation en cas de force majeure ou de faits techniques ou réglementaires indépendants de sa volonté.

6. Accès et utilisation de la Solution Pass bien-être

La Solution Pass bien-être est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.passbienetre.eu>

Lors de la création de son Compte entreprise, l'Utilisateur entreprise s'engage à saisir les données qui permettent son identification sous son entière responsabilité et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, ainsi qu'à ne pas usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer ou modifier notamment son âge. Si l'Utilisateur entreprise communique des informations fausses, trompeuses, incomplètes ou périmées, la Société DoctorPlus se réserve la possibilité de suspendre ou refuser l'accès, sans préavis ni indemnité, de façon temporaire ou définitive, à la Solution DoctorPlus ainsi qu'aux Services de la solution Pass bien-être.

Les Utilisateurs entreprise ne peuvent utiliser les Services de la Solution Pass bien-être pour des motifs autres ceux prévus par les présentes CGUSV.

L'Utilisateur entreprise s'engage à ne pas communiquer ses éléments d'authentification à des tiers. L'utilisation de la Solution Pass bien-être requiert une authentification préalable de tout Utilisateur entreprise qui bénéficie d'un accès à son Compte entreprise.

L'Utilisateur entreprise reconnaît et accepte que l'intégralité des frais de connexion au réseau internet reste à sa charge exclusive. L'Utilisateur entreprise s'engage à utiliser la Solution Pass bien-être en évitant tout abus d'utilisation et dans le respect des lois applicables. Toute utilisation abusive de la Solution Pass bien-être entraînera la possibilité pour la Société DoctorPlus de limiter ou de suspendre tout ou partie des Services de la solution Pass bien-être.

Dans le cas où les visiteurs ne comprendraient pas tous les termes des CGUSV et/ou ne seraient pas d'accord avec toute ou partie des CGUSV, nous les invitons à ne pas ouvrir de compte sur la Solution Pass bien-être. A cet égard, DoctorPlus se réserve le droit de suspendre les services aux utilisateurs entreprise

qui auraient créé un Compte entreprise sur la Solution Pass bien-être sans respecter les CGUSV régissant l'activité des utilisateurs entreprise sur la Solution Pass bien-être.

7. Création et gestion d'un compte

Compte d'entreprise

La création d'un Compte entreprise sur la Solution Pass bien-être est gratuite. Pour se créer un Compte entreprise, les Utilisateurs entreprise doivent adhérer à un Plan de leur choix. Les Plans sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.doctorplus.eu/pass-bienetre/adhesion.html>

Les utilisateurs entreprise doivent ensuite compléter leur prénom, nom, adresse de courrier électronique, mot de passe, le nom de l'entreprise pour laquelle ils ouvrent le compte et sélectionner l'ouverture du compte en tant que compte entreprise.

Après avoir complété les informations requises, les Utilisateurs entreprise doivent accepter les CGUSV et la Politique de protection des données à caractère personnel.

Le Compte entreprise est activé lorsque l'Utilisateur entreprise aura confirmé son inscription sur la Solution Pass bien-être, en cliquant sur un lien reçu par courrier électronique à l'adresse de courrier électronique ajoutée lors de la création de compte. Une fois le Compte entreprise activé, l'Utilisateur entreprise se connecte en complétant son identifiant et mot de passe.

Une fois connecté, l'Utilisateur entreprise peut accéder aux Services de la Solution Pass bien-être. Il peut notamment :

- Générer un Pass pour des bénéficiaires de son choix
- Valider et modifier les droits des Bénéficiaires du Pass bien-être
- Autoriser des utilisateurs tiers à accéder au Compte entreprise
- Choisir les programmes accessibles aux Bénéficiaires du Pass bien-être
- Choisir le mode de facturation

Compte de Bénéficiaire du Pass bien-être

Pour se créer un compte de Bénéficiaire du Pass bien-être, les bénéficiaires doivent cliquer sur le bouton « s'inscrire » dans l'information reçue de leur entreprise, ce qui leur permet de s'inscrire en tant que bénéficiaire du Pass bien-être. Pour cela, ils doivent compléter leur prénom, nom, numéro de téléphone portable, adresse de courrier électronique, date de naissance, sexe, mot de passe ainsi que le code reçu de la part de leur entreprise.

Il est de la responsabilité du Bénéficiaire du Pass bien-être de se créer un compte avec ses identifiants personnels et non professionnels.

Après avoir complété les informations requises, les Bénéficiaires du Pass bien-être doivent accepter les CGUSV et la Politique de protection des données à caractère personnel.

Le compte du Bénéficiaire du Pass bien-être est activé lorsque celui-ci aura confirmé son inscription sur la Solution DoctorPlus en tant que bénéficiaire, en cliquant sur un lien reçu par courrier électronique à l'adresse de courrier électronique ajoutée lors de la création de son compte. Le Bénéficiaire du Pass bien-être est alors inscrit sur la Solution DoctorPlus. Néanmoins, le Bénéficiaire du Pass bien-être doit attendre que l'Utilisateur entreprise valide ses droits pour pouvoir se connecter à son compte et accéder aux Services de la Solution DoctorPlus. Une fois son compte validé par l'Utilisateur entreprise, le Bénéficiaire du Pass bien-être complète son identifiant et mot de passe, puis ajoute un code temporaire à usage unique envoyé par la Société DoctorPlus, afin d'accéder à son compte pour pouvoir utiliser les Services de la solution DoctorPlus.

Une fois connecté, le Bénéficiaire du Pass bien-être peut accéder aux Services de la solution DoctorPlus. Il peut notamment :

- Consulter et modifier son information personnelle
- Ajouter un Membre associé à son compte
- Prendre un rendez-vous présentiel ou un rendez-vous de Vidéo consultation
- Envoyer une demande de Conseil par tchat ou Vidéo Consultation
- Compléter et actualiser son profil de santé
- Visualiser l'historique de ses comptes rendus de consultation
- Visualiser ses notifications

8. Conditions d'utilisation des Services de la solution Pass bien-être

L'Utilisateur entreprise reconnaît et admet que l'accès aux Services professionnels par les Bénéficiaires du Pass bien-être n'est pas de droit. L'Utilisateur professionnel peut en effet estimer qu'il n'est pas en mesure de délivrer les Services professionnels aux bénéficiaires du Pass bien-être. De Plus, l'Utilisateur entreprise reconnaît et accepte que les Utilisateurs professionnels délivrant les Service professionnels sur la Solution DoctorPlus peuvent ne pas être disponibles pour les Bénéficiaires du Pass bien-être.

Enfin, certaines spécialités peuvent ne pas être disponibles au moment où les Bénéficiaires du Pass bien-être souhaitent utiliser les Services de la Solution DoctorPlus. Dans ce cas, le Bénéficiaire du Pass bien-être devra réitérer sa demande ultérieurement.

L'Utilisateur entreprise reconnaît et admet que les Bénéficiaires du Pass bien-être ont la possibilité d'ajouter des membres associés à leur compte (enfants mineurs, animaux de compagnie).

9. Abonnement et paiement

Abonnement

Un Abonnement permet l'accès à un Plan qui, en fonction de la formule retenue, donne droit aux Bénéficiaires du Pass bien-être, à un nombre limité de consultations à distance par an avec un des Utilisateurs professionnels inscrits sur la Solution DoctorPlus.

Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation des Services et de Vente

L'Utilisateur entreprise choisit un Plan et s'engage pour une durée de 12 mois lors de la Commande de l'Utilisateur entreprise. Les caractéristiques du Plans sont renseignées en ligne et peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://www.doctorplus.eu/pass-bienetre/adhesion>

La Société DoctorPlus s'accorde le droit de modifier les tarifs de l'Abonnement à tout moment. Néanmoins, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la Commande de l'entreprise, ces mêmes prix étant appliqués aussi en cas de tacite reconduction.

Un Abonnement prend effet au jour de la Commande de l'entreprise. Un abonnement est renouvelable par tacite reconduction pour une période identique à la période d'engagement initialement souscrite par l'Utilisateur sauf à être dénoncé par l'Utilisateur entreprise en contactant la Société au moins cinq jours ouvrés avant la date de fin de l'Abonnement.

La résiliation d'un Abonnement prend effet à la date d'échéance de la période d'engagement souscrite par l'Utilisateur entreprise, sans aucun droit à remboursement.

Les droits non utilisés à l'issue de la période d'engagement de 12 mois, à compter de la prise d'effet de l'Abonnement sont inutilisables, alors même que l'Abonnement ferait l'objet d'une tacite reconduction. Ils ne peuvent pas être remboursés ni reportés.

Modalités de paiement

Le paiement de l'Abonnement, le cas échéant, effectué en euros et n'est pas soumis à la TVA.

L'Utilisateur entreprise peut choisir entre un paiement par carte bancaire professionnelle afin de réaliser une empreinte permettant de garantir des paiements futurs, le cas échéant ou opter pour un prélèvement automatique par mandat SEPA.

Les Utilisateurs entreprise doivent indiquer le numéro de leur carte, date de validité ainsi que les trois chiffres du cryptogramme figurant au dos de celle-ci. La Société DoctorPlus ne conserve directement aucune données liées à la carte de crédit des Utilisateurs entreprise. Les données relatives aux cartes bancaires sont utilisées uniquement dans le cadre de la transaction. Tout paiement en ligne implique un débit immédiat.

Les Utilisateurs entreprise sont informés et reconnaissent qu'ils doivent être titulaire de la carte bancaire utilisée pour le paiement ou à défaut, d'être dûment autorisé à l'utiliser et que le compte utilisé est suffisamment bien approvisionné pour que le règlement puisse être effectué.

Les Utilisateurs entreprise peuvent sinon opter pour un prélèvement automatique par mandat SEPA, en ajoutant le numéro de compte en banque de l'entreprise sous la forme structurée de l'IBAN.

L'Utilisateur entreprise garantit à la Société DoctorPlus qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement utilisé lors de la Commande de l'entreprise.

En cas de non-paiement des sommes dues par l'Utilisateur entreprise, celui-ci se verra immédiatement refuser l'accès aux Services de la solution Pass bien-être et les Bénéficiaires du Pass bien-être ne pourront bénéficier de consultations prises en charge par l'Utilisateur entreprise, jusqu'à la régularisation du paiement. L'Utilisateur entreprise disposera alors d'un délai de 30 jours, démarrant à partir de la réception par la Société DoctorPlus du courrier de sa banque l'informant du rejet du paiement, pour régler à la Société DoctorPlus les sommes dues. En cas de non-paiement des sommes dues dans le délai imparti, le dossier sera immédiatement transmis à un huissier de justice ou à une société de recouvrement qui se chargera de recouvrer la totalité du montant de l'Abonnement, lequel devra être acquitté en une seule fois.

10. Délai de rétractation

Conformément à l'article L121-16-1 du Code de la consommation, un Utilisateur entreprise dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont respectées : le contrat doit être conclu hors établissement, l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise, le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq. Dans les autres cas, le délai de rétractation n'est pas applicable à la Commande de l'entreprise.

Exercice du droit de rétractation

Le délai de 14 jours commence à courir à compter du jour de la Commande de l'entreprise, cette date étant précisée au sein du mail de confirmation de la Commande de l'entreprise. L'Utilisateur entreprise peut exercer son droit de rétractation avant la fin du délai de 14 jours, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de frais, par toute déclaration indiquant sa volonté de renoncer à son Abonnement, en adressant à la Société DoctorPlus un courrier électronique à l'adresse support@passesante.eu, avec indication claire de son identité et ses coordonnées (nom, prénom – coordonnées postales/téléphoniques) et de son adresse email. L'Utilisateur entreprise est informé que l'exercice de son droit de rétractation entraînera l'Annulation de la commande de l'entreprise.

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, l'Utilisateur entreprise reconnaît que le droit légal de rétractation n'est toutefois pas applicable aux services exécutés avant la fin du délai de rétractation.

A cet égard, l'Utilisateur entreprise renonce expressément à tout droit de rétractation en cas de Commande d'un bénéficiaire du Pass bien-être avant la fin du délai de rétractation, notamment en ce qui concerne une consultation consommée par le Bénéficiaire du Pass bien-être dans un délai de moins de 14 jours après la commande de ladite consultation.

11. Traitement des réclamations

Toute réclamation en lien avec les Services de la Solution Pass Pass bien-être est adressée au support client de la Société DoctorPlus à l'adresse mail suivante : support@passbienetre.eu ou par voie postale à : DoctorPlus / Pass bien-être – Service client - 2 boulevard Henri Becquerel 57970 Yutz (France).

12. Preuve de la Commande

L'ajout en ligne du numéro de carte bancaire ou du numéro de compte bancaire IBAN pour un mandat SEPA, puis la validation de la Commande de l'entreprise, conclu par voie électronique, valent preuve de l'intégralité de ladite commande, conformément aux articles 1316-4 et suivants du Code civil, et vaudront exigibilité des sommes engagées. La validation vaut signature et acceptation expresse des opérations bancaires effectuées dans le cadre d'utilisation de la Solution Pass bien-être.

Preuve de communication

Il est rappelé que les registres informatisés de la Solution Pass bien-être seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus. La conservation des bons de commande et des factures est effectuée sur un support fiable et durable

Utilisation frauduleuse

En cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, l'Utilisateur est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le service support de la Société DoctorPlus à l'adresse suivante : support@passbienetre.eu

13. Facturation

L'Utilisateur entreprise accepte de recevoir sa facture par voie dématérialisée (voir « Convention de preuve »).

Facturation des Services de la Solution Pass bien-être

Lorsque l'Utilisateur entreprise adhère à un des Plans offerts pour le Pass Pass bien-être, il est facturé sur la base du nombre de Bénéficiaires du Pass bien-être inscrits sur la Solution DoctorPlus en fin de mois multiplié par le montant mensuel correspondant au Plan choisi par l'Utilisateur entreprise. Il est précisé que l'adhésion de l'Utilisateur entreprise est gratuite, puisque l'Abonnement de l'entreprise ne génère de montant facturable qu'à partir du moment où l'Utilisateur entreprise dispose d'au moins un Bénéficiaire du Pass bien-être inscrit sur la Solution DoctorPlus.

L'Utilisateur entreprise peut savoir à tout moment quels sont les Bénéficiaires du Pass bien-être inscrits sur la Solution DoctorPlus et vérifiés par l'Utilisateur entreprise et ceux qui ne le sont pas. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur entreprise de vérifier et confirmer les droits du Bénéficiaire du Pass bien-être.

Par ailleurs, en cas de départ d'un employé, il est de la responsabilité de l'Utilisateur entreprise de supprimer cet employé de la liste des Bénéficiaires du Pass bien-être. La sortie de cet employé sera effective à l'issue de la période d'engagement de l'entreprise pour le Pass bien-être fin des 12 mois d'engagement), c'est-à-dire que ledit bénéficiaire continuera d'être inclus dans la liste des Bénéficiaires du Pass bien-être jusqu'à la fin de la période d'engagement.

En cas d'ajout d'un nouveau Bénéficiaire du Pass bien-être en cours de période d'engagement, ledit bénéficiaire sera ajouté à la liste de bénéficiaires inscrits en fin de mois pour le décompte de la facture.

L'utilisateur entreprise doit compléter ses données de facturation pour qu'une facture valide soit générée en fin de mois à son attention par la Société DoctorPlus.

TVA

Le Pass bien-être est un chèque dématérialisé émis sous forme de Bon à usage multiple. Il est exempté de TVA en accord avec l'article 73 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018, aux articles 256 ter et 266, 1-a bis du CGI et les dispositions de la directive (UE) 2016/1065 du 27 Juin 2016.

14. Résiliation

Par l'Utilisateur entreprise

L'Utilisateur entreprise peut à tout moment résilier son adhésion, en cliquant sur un bouton. Celle-ci sera prise en compte à l'issue de la période d'engagement de 12 mois. Si l'Utilisateur entreprise n'annule pas son adhésion, celle-ci est renouvelée automatiquement à l'issue des 12 mois d'engagement. L'Utilisateur entreprise recevra des notifications l'informant du renouvellement à venir.

Par ailleurs, l'Utilisateur entreprise peut, à la suite de la résiliation de son adhésion, demander la clôture de son compte, sans avoir à justifier de motifs, sous réserve du respect de ses obligations au titre des présentes CGUSV, en envoyant une demande de résiliation au service de support client de la Société DoctorPlus :

support@passbienetre.eu

L'Utilisateur entreprise sera informé par courrier électronique de la confirmation de la clôture de son compte entreprise. Néanmoins, la fermeture de son compte entreprise n'entraînera pas la suppression automatique des données à caractère personnel le concernant. Elles seront conservées, dans le respect des exigences posées par la Règlementation, ce qu'accepte expressément l'Utilisateur entreprise. Son attention est également attirée sur le fait qu'à l'issue de cette action il ne sera plus en mesure d'accéder à la Solution Pass bien-être et aux Services de la solution Pass bien-être.

Par la Société DoctorPlus

En cas de manquement grave d'un Utilisateur entreprise aux dispositions des présentes CGUSV, les Utilisateurs entreprise acceptent que la Société DoctorPlus se réserve le droit de clôturer leur compte, sans préavis ni mise en demeure, et ce, sans préjudice des autres dispositions des présentes CGUSV applicables.

A titre d'exemple (liste non exhaustive), ces manquements graves peuvent être :

- une violation des présentes CGUSV
- une violation d'une loi ou Règlementation applicable

- une tentative de connexion non autorisée par une utilisation frauduleuse du système ou par une usurpation des éléments d'authentification
- un empêchement définitif

En cas de manquement d'un Utilisateur entreprise aux présentes CGUSV, la société DoctorPlus lui envoie un courrier électronique le mettant en demeure de se conformer aux présentes CGUSV. La société DoctorPlus se réserve le droit de résilier le compte de l'Utilisateur entreprise dans un délai de sept (7) jours en cas de mise en demeure restée infructueuse. La résiliation intervient sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la Société DoctorPlus en réparation des préjudices subis par elle du fait de tels manquements. L'Utilisateur entreprise est informé par courrier électronique de la confirmation de la résiliation de son compte.

15. Responsabilité

L'Utilisateur entreprise n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de des Bénéficiaires du Pass bien-être s'agissant des Services de la Solution DoctorPlus utilisés par les Bénéficiaires du Pass bien-être. La société traitant un litige avec un Bénéficiaire du Pass bien-être s'agissant des Services de la Solution DoctorPlus est donc la Société DoctorPlus.

En effet, l'Utilisateur entreprise ne s'occupe que de l'abonnement et de la gestion des Bénéficiaires du Pass bien-être, ceux-ci s'inscrivant de façon indépendante sur le site doctorplus.eu, pour accéder aux Services de la Solution DoctorPlus.

Néanmoins, les Utilisateurs entreprise s'engagent à valider l'adéquation de la Solution Pass bien-être à leurs besoins. Ils reconnaissent qu'ils prennent seuls toute décision concernant l'utilisation des Services de la Solution Pass bien-être.

De manière générale, les Utilisateurs entreprise s'engagent à utiliser la Solution Pass bien-être dans le respect des lois, réglementation et droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle, de manière loyale et conformément à sa destination.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions des présentes CGUS-V, pour l'Utilisateur entreprise, l'accès à la Solution Pass bien-être pourra être, unilatéralement, de plein droit et sans préavis, temporairement suspendu ou définitivement bloqué. La Société DoctorPlus est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de la mise à disposition de la Solution Pass bien-être et des Services de la solution Pass bien-être pour ce qui la concerne. L'Utilisateur entreprise reconnaît que la Société DoctorPlus ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel, direct ou indirect, quelles qu'en soient les causes (y compris les dommages pouvant être causés par l'éventuelle diffusion de virus, par la fraude informatique, du fait des contraintes et limites du réseau internet ou encore de la perte, de la détérioration ou de l'altération de fichiers) ni des conséquences résultant de son utilisation de la Solution Pass bien-être, de l'impossibilité d'avoir accès à la Solution Pass bien-être, à l'exception des dommages directs consécutifs à une faute lourde ou intentionnelle.

16. Cas de force majeure

La Société DoctorPlus ne peut être tenue responsable en cas d'inaccessibilité de la Solution Pass bien-être, des Services de la solution Pass bien-être et des Services de la solution DoctorPlus causés par des événements indépendants de son contrôle, qui ne peuvent être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et empêchant l'exécution de leurs obligations.

Par conséquent, l'exécution des présentes CGUSV est suspendue tant que durera le cas de force majeure, sauf si le retard en résultant justifie la résiliation de l'inscription de l'Utilisateur entreprise, et la Société DoctorPlus s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le cas de force majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le cas de force majeure. Si l'empêchement est définitif, l'inscription de l'Utilisateur sera résiliée.

17. Sécurité et gestion des identifiants

Les Utilisateurs entreprise s'engagent à respecter les règles relatives à l'accès et à l'utilisation de leur compte, notamment de ne pas utiliser les éléments d'authentification d'un autre Utilisateur entreprise, de garder strictement confidentiels leurs identifiants et éléments d'authentification, de prévenir la Société DoctorPlus de toute anomalie, dysfonctionnement constaté, comme les intrusions par exemple. Les Utilisateurs entreprise s'interdisent de les communiquer à des tiers sous quelque forme que ce soit et s'engagent à mettre tout en œuvre pour maintenir leur confidentialité.

Il est rappelé à l'égard que l'Utilisateur entreprise est responsable de la mise en œuvre de mesures appropriées permettant la protection de ses propres données et dispositifs de la contamination par des virus ou autres formes d'attaques pouvant affecter la Solution DoctorPlus.

Les Utilisateurs entreprise sont notamment informés que leur Compte Utilisateur contient des Données personnelles. Les Utilisateurs entreprise s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des mesures de sécurité nécessaires pour les besoins de la protection des accès de leur Compte Personnel, au-delà de la confidentialité de leurs identifiants (notamment en prévoyant un verrouillage de la session d'ordinateur, du smartphone, etc.).

Les Utilisateurs entreprise sont entièrement et exclusivement responsables de l'utilisation de leurs Identifiants, notamment en cas d'utilisation de ceux-ci par un tiers. La responsabilité de la Société DoctorPlus ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'accès à des tiers aux données/fichiers/résultats accessibles depuis le compte Utilisateur, l'Utilisateur supportera seul les conséquences éventuelles de cet accès.

Les Utilisateurs entreprise reconnaissent l'existence de risques liés à l'utilisation des télécommunications et ce, y compris même en présence d'un accès sécurisé tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre de la Solution DoctorPlus, et tout particulièrement en termes de problème d'accès au réseau internet ou à la Solution DoctorPlus ou aux Services de la solution DoctorPlus ou d'autres contraintes ou éléments sur lesquels la Société DoctorPlus n'a pas de contrôle et de responsabilité. La Société DoctorPlus ne saurait être tenue responsable de ces risques et de leurs conséquences préjudiciables, quelle qu'en soit l'ampleur, pour l'Utilisateur entreprise.

18. Hébergement et maintenance

Solution Pass bien-être

La Solution Pass bien-être est hébergée en conformité avec la Réglementation applicable, l'hébergement étant sous-traité auprès de Wix.

Solution DoctorPlus

La Solution DoctorPlus, accessible aux Bénéficiaires du Pass bien-être, est hébergée par AWS, en conformité avec la Réglementation applicable et le Code de la santé Français en matière d'hébergement des Données de santé.

La Société DoctorPlus s'engage à fournir certaines prestations de maintenance sur la Solution Pass bien-être et la Solution DoctorPlus.

Ces prestations de maintenance sont :

- Assistance de l'Utilisateur entreprise, sur demande expresse adressée au service support de la Société DoctorPlus.
- Assistance du Bénéficiaire du Pass bien-être, sur demande expresse adressée au service support de la Société DoctorPlus.
- Maintenance corrective de la Solution Pass bien-être et de la Solution DoctorPlus, liée à leur évolution et la correction de défauts éventuels.

Sont exclues des prestations de maintenance :

- Le matériel informatique, les consommables et tout dispositif utilisé pour accéder à la Solution Pass bien-être et la Solution DoctorPlus
- La réparation des dommages résultant d'une négligence, d'un accident, d'une utilisation impropre, et plus généralement, de tout dommage dont la cause est étrangère à la Solution Pass bien-être
- La mise en œuvre de modifications techniques sur le support utilisé par l'Utilisateur entreprise et le Bénéficiaire du Pass bien-être
- Les prestations non définies ci-avant

Il est rappelé que la Société DoctorPlus n'est pas responsable, directement ou indirectement, d'un dysfonctionnement de la Solution Pass bien-être, des Services de la solution Pass bien-être et des Services de la Solution DoctorPlus qui serait dû à des modifications externes à la Solution Pass bien-être et la Solution DoctorPlus et/ou système de sauvegarde.

Toute prestation complémentaire ne figurant pas aux présentes CGUSV devra avoir fait l'objet d'une commande complémentaire dont les conditions de mise en œuvre devront être approuvées par la Société DoctorPlus, la Société DoctorPlus n'étant pas tenue de réaliser la prestation complémentaire demandée.

Modalités d'intervention :

La maintenance a lieu par email à l'adresse électronique suivante :

support@passbienetre.eu

Les interventions pourront être effectuées à la demande de l'Utilisateur entreprise ou le Bénéficiaire du Pass bien-être les jours ouvrables de 10:00 à 17:00.

19. Propriété intellectuelle

La Société DoctorPlus est propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur la Solution Pass bien-être et la Solution DoctorPlus. L'utilisation de la Solution Pass bien-être et de la Solution DoctorPlus ne donnent aucun droit de propriété sur la Solution Pass bien-être et la Solution DoctorPlus aux Utilisateurs entreprises et Bénéficiaires du Pass bien-être.

Services

Toute utilisation, copie ou diffusion de Contenus lié à la Solution Pass bien-être et de la Solution DoctorPlus pour un usage autre que privé est interdite. L'ensemble des Services de la solution Pass bien-être et des Services de la solution DoctorPlus, incluant de manière non limitative, le nom de domaine, les textes, la charte graphique, les graphiques, les photographies, les dessins, les sons, les images, audio et vidéo, mais également l'arborescence, le plan de navigation, la conception et l'organisation de ses rubriques, leurs titres, existants ou à venir, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou revendiqués par la Société DoctorPlus, avec l'autorisation des titulaires de ces droits, le cas échéant. Sauf autorisation expresse et préalable de la Société DoctorPlus sont interdites toutes reproductions, représentations et utilisations par l'Utilisateur autres que privées, notamment l'adaptation et mise à disposition du public, distribution, rediffusion sous quelque forme que ce soit, mise en réseau, communication publique, de tout ou partie des œuvres, prestations, et tous éléments protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle reproduits au sein de la Solution Pass bien-être, tout lien, accès, modification, ajout, suppression qui porte sur le système de traitement automatisé de l'édition en ligne et qui modifie les conditions de publication ou la politique éditoriale. Tout manquement de l'Utilisateur entreprise et des Bénéficiaires du Pass bien-être à ces obligations constituerait une contrefaçon.

Marque, signes distinctifs et logo

Les marques Pass bien-être et DoctorPlus, utilisées au sein de la Solution Pass bien-être et de la Solution DoctorPlus, sont la propriété de la Société DoctorPlus. Sauf autorisation expresse et préalable de la Société DoctorPlus, toute reproduction et usage de sa marque expose l'Utilisateur entreprise et Bénéficiaire du Pass bien-être à des poursuites judiciaires.

20. Liens hypertextes

A partir des Solutions Pass bien-être et DoctorPlus

La Société DoctorPlus ne vérifie pas les contenus des sites qui peuvent être liés aux Solutions Pass bien-être et DoctorPlus et n'est en aucun cas responsable du contenu des sites vers lesquels des liens sont faits. Leur présence ne signifie en aucune manière que la Société DoctorPlus adhère ou valide leur contenu ou accepte une responsabilité quelconque pour le contenu ou l'utilisation de ces sites tiers.

Vers les Solutions Pass Pass bien-être et DoctorPlus

Toute mise en œuvre d'un lien vers les Solutions Pass bien-être et DoctorPlus requièrent l'autorisation expresse et préalable de la Société DoctorPlus qui peut être sollicitée à l'adresse adresse électronique suivante :

support@passbienetre.eu

21. Sous-traitance

La Société DoctorPlus pourra sous-traiter, au titre des CGUSV, tout ou partie, à toute personne de son choix, l'exécution des obligations de la Société DoctorPlus.

22. Protection des données à caractère personnel

La mise en œuvre des Services de la Solution Pass bien-être, accessibles via la Solution Pass bien-être nécessitent la collecte et le traitement de données à caractère personnel au sens du RGPD ainsi que de la Loi Informatique et Liberté.

Responsable de traitement

Veillez noter que l'utilisation de la Solution Pass bien-être requiert l'utilisation de données à caractère personnel. Ces données à caractère personnel sont collectées et traitées dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des Services de la Solution Pass bien-être.

Responsabilités respectives

Les Utilisateurs entreprise sont informés et reconnaissent qu'ils doivent effectuer toutes les démarches nécessaires pour se conformer à la Réglementation applicable et informer les Bénéficiaires du Pass bien-être, qu'ils sont Responsable de traitements de données à caractère personnel, qu'ils collectent et sous-traitent sur la Solution Pass bien-être.

En fonction des données à caractère personnel traitées, la Société DoctorPlus agit en tant que Responsable de traitement ou Sous-traitant.

La Société DoctorPlus agit en tant que Responsable de traitement des Données à caractère personnel des Utilisateurs entreprise collectées dans le cadre de la création et de la gestion du Compte entreprise, de

leur navigation sur la Solution Pass bien-être et de leur utilisation des Services de la solution Pass bien-être.

La Société DoctorPlus agit en tant que Sous-traitant pour le compte des Utilisateurs entreprises lorsqu'ils utilisent les Services de la Solution Pass bien-être pour inviter des Bénéficiaires du Pass bien-être et gérer par la suite leurs droits. A ce titre, les Utilisateurs entreprise s'engagent à respecter les obligations qui leur incombent, notamment de respecter à tout moment la Réglementation applicable.

Données collectées

- Par la Société DoctorPlus agissant en tant que Responsable de traitement :

Les utilisateurs entreprise doivent compléter :

- leur prénom
- nom
- adresse de courrier électronique
- mot de passe
- nom de l'entreprise

La date et l'heure de la création de compte sont également collectées lors de la création du Compte entreprise.

- Par la Société DoctorPlus agissant en tant que Sous-traitant :

La date et l'heure de l'envoi d'une invitation au Pass bien-être par les Utilisateurs entreprise à des personnes de leur choix.

La Société DoctorPlus s'engage, en sa qualité de sous-traitant, à :

- Traiter les Données personnelles sur instruction uniquement
- Veiller à la signature d'engagements de confidentialité par le personnel
- Prendre toutes les mesures de sécurité requises
- Coopérer pour le respect des obligations du Responsable de traitement
- Supprimer ou renvoyer l'ensemble des Données personnelles en cas de résiliation
- Collaborer dans le cadre d'audits éventuels
- Suivre et appliquer sans délai toutes les instructions que pourraient lui adresser les Utilisateurs entreprise en leur qualité de Responsable de traitement professionnel, et notamment de satisfaire à toute demande d'accès et de suppression de données susceptibles de provenir d'un Utilisateur entreprise.

Objet de la collecte et du traitement des données

Les Utilisateurs entreprise sont informés et reconnaissent qu'il est nécessaire que leurs données administratives soient collectées et traitées sur la Solution Pass bien-être afin de permettre :

Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation des Services et de Vente

- L'exécution d'un contrat entre l'Utilisateur entreprise et la Société DoctorPlus ainsi que la prise en compte de l'acceptation des CGUSV et Politique de protection des données à caractère personnel
- L'identification des Bénéficiaires du Pass bien-être
- La validation des droits des Bénéficiaires du Pass bien-être

Destination des données collectées et traitées

Les informations concernant les Utilisateurs entreprise du Pass bien-être sont destinées exclusivement :

- A la société DoctorPlus, à des fins de service support et de vérification des Utilisateurs entreprise
- Aux Utilisateurs entreprise, dans le cadre de la gestion de leur Compte entreprise
- Aux administrateurs strictement habilités de l'hébergeur, dans la limite de leurs attributions ;
- Aux personnes habilitées au titre des tiers autorisés, le cas échéant

DoctorPlus garantit que les données à caractère personnel des Utilisateurs entreprise ne seront transmises à aucun tiers non autorisé, sans leur accord.

Conservation des données collectées et traitées

Les Données personnelles collectées sont collectées et conservées pour une durée limitée en fonction de la finalité du traitement et de la Réglementation. La Société DoctorPlus définit la durée de conservation des Données personnelles uniquement en sa qualité de Responsable de traitement.

Les données relatives au Compte entreprise sont conservées 5 ans à compter de la fin de l'adhésion de l'Utilisateur entreprise ou jusqu'à demande de suppression de la part de l'Utilisateur entreprise, après la fin de son adhésion au Pass bien-être.

Lorsque la Société DoctorPlus agit en qualité de Sous-traitant, la Société DoctorPlus agit uniquement sur instruction du Responsable de traitement et ne détermine pas elle-même la durée de conservation des Données personnelles.

En qualité de Responsable de traitement, l'Utilisateur entreprise s'engage à effectuer régulièrement et à conserver au moins une copie des informations qu'ils ont sur la Solution Pass bien-être. Par conséquent, la Société DoctorPlus n'encourra aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction des programmes et/ou données qui pourraient survenir lors d'un incident et/ou d'une anomalie de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution par la Société DoctorPlus des Services de la solution Pass bien-être.

Droits des Utilisateurs entreprise

Conformément à la Réglementation, les Utilisateurs entreprise du Pass bien-être sont titulaires des droits suivants :

- Droit d'accéder à ses données (droit d'accès)

- Un droit à l'effacement (droit à l'oubli)
- Un droit de solliciter une limitation du traitement des Données personnelles
- Un droit d'opposition au regard du traitement des Données personnelles
- Un droit à la portabilité
- Un droit d'introduire une réclamation

Pour les demandes concernant des Données personnelles pour lesquelles la Société DoctorPlus agit en tant que sous-traitant, la Société DoctorPlus, à la demande de l'Utilisateur entreprise, pourra assister celui-ci pour la réponse à donner aux demandes qui lui auront été faites par les Bénéficiaires du Pass bien-être.

Pour les demandes concernant des Données personnelles pour lesquelles la Société DoctorPlus agit en tant que Responsable de traitement, c'est-à-dire pour les Services de mise en relation de la Solution DoctorPlus, accessibles pour les Bénéficiaires du Pass bien-être, les Bénéficiaires du Pass bien-être pourront exercer leurs droits auprès du délégué à la protection des données de la Société DoctorPlus, spécifiquement habilité à répondre aux demandes des Utilisateurs d'exercice de leurs droits, par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : dataprotection@passbienetre.eu

L'Utilisateur entreprise est informé qu'il peut, à tout moment, retirer son consentement et s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel en demandant la clôture de son Compte entreprise. L'Utilisateur entreprise dispose également du droit de définir des directives générales relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès qui peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique, et de directives particulières, concernant les traitements de données à caractère personnel mentionnées par ces directives, qui peuvent être enregistrées auprès de la Société DoctorPlus à l'adresse susmentionnée et qui font l'objet de son consentement spécifique à ce titre.

La Société DoctorPlus met en œuvre toutes les mesures de sécurité afin de garantir la protection et la sécurité des Données personnelles des Utilisateurs entreprise.

23. Politique en matière de Cookies

La Politique en matière de cookies définit l'utilisation des cookies sur la Solution Pass bien-être avec la finalité suivante :

- Améliorer la navigation au sein de la Solution Pass bien-être afin de pouvoir en utiliser les différentes fonctionnalités
- Réaliser des statistiques d'utilisation (contenus visités...)

A ce titre, un bandeau d'information s'affiche sur la Solution Pass bien-être, afin d'informer préalablement l'Utilisateur entreprise du dépôt de cookies :

- des finalités des cookies utilisés
- de la possibilité de s'opposer au dépôt de cookies et du fait que la poursuite de la navigation vaut accord au dépôt de cookies sur le dispositif utilisé

- de la possibilité de changer les paramètres
- de la possibilité de contacter la Société DoctorPlus pour toute question ou réclamation

Via le bandeau d'information, l'Utilisateur entreprise est invité à exprimer son consentement au titre du dépôt de cookies ayant pour finalité d'accéder à des informations déjà stockées sur son dispositif. Le dépôt de cookies réalisé dans le cadre de l'utilisation de la Solution Pass bien-être ne permet pas d'identifier l'Utilisateur personnellement mais il enregistre des informations relatives à la navigation de son terminal au sein de la Solution Pass bien-être, que la Société DoctorPlus pourra lire lors des visites ultérieures de l'Utilisateur entreprise. Les informations collectées sont à l'usage exclusif de la Société DoctorPlus ou de ses prestataires techniques, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers

24. Convention de preuve

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de la Société DoctorPlus dans le cadre d'un système de chiffrement seront considérés comme les preuves des communications et des différentes transmissions d'écrits et de documents électroniques entre les Utilisateurs entreprise, la Solution Pass bien-être et la Société DoctorPlus.

La mise en œuvre de la convention de preuve, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées. L'Utilisateur entreprise ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société DoctorPlus dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

25. Cession

La Société DoctorPlus peut céder les présentes CGUSV à tout moment à une filiale ou à un successeur, quelle que soit l'opération. L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder les droits dont il dispose en application des présentes CGUSV à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société DoctorPlus.

26. Loi applicable

Les présentes CGUSV sont régies par la loi Française et seront donc exécutées conformément au droit français. A défaut de règlement à l'amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français, quel que soit le lieu de résidence de l'Utilisateur entreprise et/ou le lieu duquel a été passée la Commande de l'entreprise.

ANNEXE

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Ce formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si l'Utilisateur entreprise se rétracte de la Commande de l'entreprise passée sur le site : www.passbienetre.eu sauf exclusion ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les CGUSV applicables.

A l'attention de la société [à compléter nom + adresse société], je notifie par la présente, la rétractation du contrat portant sur la vente des prestations ci-dessous :

Commande du/..../.....(date)

Reçu le/..../.....(date)

Nom du Client :

.....

Adresse du Client :

.....

.....

.....

Signature du Client :